

LE POINT SUR...

COMPLICATIONS OCULAIRES LIÉES À L'OBSERVATION DE L'ÉCLIPSE : BILAN AU 20 AOÛT 1999

À la demande de la Direction Générale de la Santé, l'Institut de Veille Sanitaire en collaboration avec le Réseau Sentinelle Urgences, la Société Française d'Ophtalmologie, le Syndicat des Ophtalmologistes et le Collège des Universitaires, collecte auprès des 5 400 ophtalmologistes français, libéraux et hospitaliers, des informations concernant les personnes présentant des troubles oculaires liés à l'observation de l'éclipse du 11 août.

Au 20 août à 14 heures, 472 consultations ophtalmologiques ont été notifiées à l'Institut. Elles ont concerné des patients âgés de 2 à 78 ans.

Cinquante-six patients, âgés de 9 à 67 ans, ont présenté une atteinte rétinienne. Dans trente-deux cas, celle-ci a entraîné une baisse de l'acuité visuelle. Pour tous les patients sauf un, une période d'observation de l'éclipse sans protection adéquate a été établie.

Quarante patients ont présenté une atteinte cornéenne réversible de type kératite ponctuée superficielle correspondant à une inflammation bénigne de la cornée. Les 376 autres consultations ont concerné des patients inquiets qui ne présentaient pas de lésions ophtalmologiques ou des patients présentant des lésions sans rapport avec l'observation de l'éclipse.

La collecte d'information se poursuit auprès des ophtalmologistes. Un bilan sera effectué mi-septembre, un mois après l'éclipse solaire.

Contact : InVS / Département des systèmes d'information.
Denis Coulombier, Philippe Malfait. Tél. : 01.41.79.67.81.

INFORMATION

NOTE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SANTÉ Paludisme des aéroports en France

Quatre cas de paludisme ont été diagnostiqués entre le 27 juillet et le 28 août 1999 chez des personnes travaillant à l'aéroport Roissy-Charles de Gaulle ou résidant à proximité. Aucune de ces quatre personnes n'avait voyagé dernièrement dans un pays d'endémie. Trois de ces quatre cas résident dans une même commune située à proximité de l'aéroport Roissy-CDG, le quatrième travaille à l'aéroport.

La période estivale, en raison des températures élevées, est la plus propice, en France, à l'apparition de tels cas de paludisme aéroportuaire, qui surviennent de manière régulière, bien qu'assez rarement, à proximité des aéroports internationaux (entre 0 et 7 cas par an depuis 1994).

Dès l'apparition du premier cas, l'accent a été mis par les autorités sanitaires sur la nécessité de renforcer les mesures de désinsectisation des aéronefs, conformément aux dispositions du Règlement sanitaire international.

Parallèlement, une information a été réalisée par les DDASS, dans un premier temps aux établissements hospitaliers des départements entourant l'aéroport de Roissy-Charles de Gaulle. La survenue des deux autres cas a conduit tout d'abord à l'information de l'ensemble des médecins généralistes et pédiatres des villes de résidence de ces cas puis à l'information de tous les médecins exerçant dans un rayon de 10 km autour de l'aéroport.

En tout état de cause, le diagnostic de paludisme doit être évoqué devant toute fièvre élevée pour laquelle aucune cause évidente ne peut être retrouvée, même chez des sujets n'ayant pas voyagé dans des pays d'endémie palustre. Ceci est particulièrement vrai lorsque la numération sanguine montre une thrombocytopénie, chez une personne vivant à proximité d'un aéroport international.